



Devis pour travaux pouvant être déduit de la caution sans avertissement

Par **trinty448_old**, le 17/10/2007 à 12:55

bonjour,

au début du mois j'ai rendu ma location nous avons fait l'état des lieux et avons constaté ensemble qu'il y avait 3 carreaux fissurés sur la terrasse extérieure suite au stationnement de mon ami. Suite à cela, mon propriétaire a fait venir un professionnel et a signé son devis sans m'avertir, alors que mon ami est carreleur et qu'il aurait pu effectuer les travaux. Je ne sais même pas à combien s'élève le montant du devis et j'estime avoir le droit d'avoir le choix sur l'entrepreneur des travaux. Suis-je obligé d'accepter de payer (ou qu'elle déduise le montant de ma caution) ces travaux ?

merci